

des METAUX

LE CONGRES DE NANTES SERA UN SUCCES

NOTRE fédération de la Métallurgie a jusqu'ici marqué chaque année, par un congrès de mieux en mieux réussi et de plus en plus suivi.
Nantes sera une nouvelle étape de progrès — où nous ferons le point sur ce que nous avons fait — où nous dirons ce que nous voulons faire dans les prochains mois et comment nous allons le faire.
Ce ne sera pas un congrès de touristes mais une assemblée de travail qui se tiendra les 5, 6 et 7 septembre à Nantes — groupant des camarades mandatés — et qui auront, du fait de ce mandat, une grosse responsabilité.

Juger ce qui a été fait

Ces camarades viendront juger ce qui a été fait, se faisant le porte-parole de leurs syndicats respectifs. Ils viendront exprimer le résultat des discussions qui auront eu lieu autour du rapport d'activité fédéral — conscients que cette activité est importante par delà les adhérents C.F.T.C. — pour l'ensemble de la classe ouvrière. Les critiques s'exprimeront li-

brement et franchement, mais comme à Colmar et Grenoble, elles ne seront pas négatives. Au contraire, c'est dans le sens du renforcement de notre organisation, d'une mise au point toujours plus rigoureuse, d'une étude sérieuse des réalités, qui permettront d'être plus efficaces en 1953.

Mieux encore que les années précédentes, ce n'est pas des laïus que nous apporterons à la tribune du congrès, mais des choses précises, étudiées, constructives, car notre fédération a besoin des idées et de l'aide de tous ses adhérents pour progresser et se déterminer.

La responsabilité des sections d'entreprises et des syndicats est engagée pour qu'il en soit exactement ainsi : par le choix des hommes qui seront

mandatés, par l'étude sérieuse des rapports que chaque syndicat aura reçus, par les propositions claires qui seront présentées au congrès.

Déterminer ce que nous voulons

Après avoir examiné le passé et ce que la fédération a fait — pas seulement les élus fédéraux, mais les branches, les régions, les syndicats, les sections d'entreprise, les adhérents — il nous faudra déterminer nos positions et notre ligne de conduite pour les mois qui suivront.

Comme pour les années précédentes il dépend de chacun de nous que ce travail d'orien-

(Suite page 4.)

CONVENTION COLLECTIVE PARISIENNE

L'approche des vacances, contrairement à ce que beaucoup peuvent penser, n'avait pas retiré aux organisations syndicales le désir de voir enfin aboutir une nouvelle convention collective dans la région parisienne.

Bien au contraire, les semaines qui viennent de passer avaient été l'occasion d'une recrudescence des travaux, ralentis depuis février par le retrait spectaculaire des discussions du cartel des syndicats dits « libres ».

Nous pensions que cet accès de mauvaise humeur ne pouvait avoir une influence déterminante dans la suite des pourparlers : dans cette hypothèse, nous avions repris le travail avec le groupe patronal, et l'état des travaux, à fin juin, nous semblait de nature à rendre possible une conclusion avant les vacances.

Dans ce but, nous avons demandé que soient poussés les travaux et les réunions multipliées : c'est cette méthode qui avait permis vers le 23 juin d'entrevoir une solution possible pour le 4 ou 5 juillet. Le groupe patronal étant d'accord pour une éventuelle conclusion à cette date, ce terme devant être celui des discussions ultimes sur des points importants tels que : salaires, coefficients, ancienneté, maladie, congés payés, jours fériés.

Toutes les organisations syndicales avaient admis, y compris la C.G.T., l'éventualité d'un accord avant les vacances : l'atmosphère de travail s'en trouvait clarifiée, nous avions eu la naïveté de croire que la solution était atteinte et que le travail que notre Union parisienne C.F.T.C. avait fait pour maintenir les contacts avec le groupe patronal, le « Petit Cartel », la C.G.T. allait enfin porter ses fruits.

Le 3 juillet, la C.G.T.F.O., au nom du Cartel, déclarait qu'elle ne pourrait pas envisager de signer un document dans de telles conditions, parlant d'ultimatum devant lequel les syndicats auraient été mis, que, par ailleurs, aucune réponse n'était donnée, et qu'une telle précipitation de discussion n'était pas pensable, voire acceptable.

(Suite page 4)

LOI ANTI-TRUST ET ENTENTES PROFESSIONNELLES

Le parlement étudie actuellement une loi réglementant les ententes professionnelles et l'opinion publique ne semble pas se passionner pour ce débat.

Il est pourtant important...

Les méfaits de ces ententes, que ce soit au stade de la production ou de la redistribution sont une des causes qui agissent le plus sur la vie économique du pays et le niveau de vie des salariés.

On peut facilement énumérer quelques effets de ces ententes : hausse de prix, chute de la monnaie, sous-équipement du pays, chômage, etc. Toute la vie de la nation est étouffée et tarie par le filet habile des ententes de producteurs ou d'intermédiaires, camouflées sous le secret les affaires...

Et les organisations de travailleurs auraient tort de se désintéresser de cette question qui les touche directement par le chômage ou le plein emploi et indirectement par leur niveau de vie.

Quel sera le résultat des discussions actuelles ?

On voudrait croire que les hommes qui se sont succédé au gouvernement depuis quelques années ont pu mesurer l'importance de ce débat et qu'ils agiront en conséquence...

Mais l'offensive des trusts et des ententes porte ses efforts sur des arguments sensibles à M. Pincay et ses amis : libéralisme économique en opposition à tout dirigisme, même partiel — tout attendre de la bonne volonté, etc.

Ainsi, une fois de plus, les intérêts particuliers risquent de triompher de l'intérêt général, même si la nation en meurt d'asphyxie et si la lutte sociale s'amplifie.

Il nous restera alors à tirer les conséquences de ces carences successives en préparant et organisant les réformes de structure qui s'imposent.

Et, dans ce combat qu'il faudra bien livrer, les travailleurs seront encore du côté des véritables intérêts du pays.

LA VOIX DES METAUX.



**METALLO
NOTRE SYNDICAT
TE DONNERA
TOUTE TA PLACE
DANS LA SOCIETE**

PROGRAMME DU 27^e CONGRES FEDERAL

les 5, 6, 7 septembre 1952
Nantes,

ORDRE DU JOUR:

Vendredi 5 septembre. —
Journée des branches industrielles:
9 h. : réunion générale;
de 10 à 12 h. et de 14 h. à 17 h. : commissions d'industries;
A 17 h. : réunion des mensuels;
A 20 h. 30 : assemblée générale de la Caisse de Résistance.

Samedi 6 septembre. — 9 heures : ouverture du congrès. Présentation et discussion du rapport moral. Modification aux statuts fédéraux. Résolution générale.
17 heures : présentation et discussion du rapport financier.

Dimanche 7 septembre. — 9 heures : rapport d'orientation;
14 heures : adoption des résolutions; plan de travail de l'année;
17 heures : discours de clôture.

Avec votre aide, nous aurons un congrès affirmant la force par le nombre de présents. La capacité par le sérieux des interventions et l'efficacité par le caractère positif de nos positions.

Après l'échec de la grève politique du 4 juin



Non, ce n'est pas l'échec du Syndicalisme.



Malgré l'épluchage des dossiers « Baisse Pinay », le résultat est toujours O.



Les revendications ouvrières restent aussi nombreuses.



Patronat et gouvernement doivent savoir que la classe ouvrière est toujours solide, et ne se laissera pas rouler.

On ne demande pas mieux...

Le ministère de l'Agriculture vient de communiquer quelques renseignements sur la situation agricole en France.

La récolte de blé sera supérieure à celle de l'année dernière, avec un rendement estimé à 18,2 quintaux à l'hectare, en augmentation de 1 quintal 5 sur celui de l'an dernier.

Avec une surface ensemencée de 4.275.000 hectares (25.000 en plus que l'an dernier) la récolte totale est évaluée à 77.700.000 quintaux, supérieure de 6 millions de quintaux à celle de l'année dernière.

Par ailleurs, la récolte de vin est annoncée comme de belle qualité et assez abondante.

Pourvu que les consommateurs s'en aperçoivent !

TU NE CONNAIS PAS ENCORE DANS LA MÉTALLURGIE LES COPAINS DE LA C.F.T.C.

Viens au Congrès de Nantes DU 5 AU 7 SEPTEMBRE TU PRENDRAS CONTACT...

La VOIX des MÉTAUX c'est votre journal

FORMEZ VOS ÉQUIPES DE DIFFUSION ET DE VENTE

PASSEZ VOS COMMANDES A LA FÉDÉRATION de la

MÉTALLURGIE C. F. T. C. 26 rue de Montholon, PARIS-9 (PRIX PAR QUANTITÉ)

L'ÉCHELLE MOBILE

Ce n'est pas celle que nous voulons

Le 8 juillet, après que M. Pinay eut posé la question de confiance, la Chambre — après des incidents divers — a voté la loi sur l'Échelle mobile acceptée par le Gouvernement.

Il s'agit uniquement des variations à intervenir du minimum interprofessionnel garanti qui a été fixé à 20.000 francs par mois pour la Région parisienne en septembre dernier — l'ensemble des salaires réels restant soumis à la libre discussion entre employeurs et salariés.

Le retard de salaire est escamoté

L'indice de référence retenu est de 142 — et comme le minimum de variation retenu est de 5 % — il faut que l'indice du prix à la consommation familiale à Paris atteigne 149,1 (c'est-à-dire 142+5 %) pour qu'il ait modification du minimum interprofessionnel garanti. L'indice de juin 1952 des prix à la consommation familiale calculé par l'Institut national de la Statistique était à 143,1.

A moins de circonstances exceptionnelles — il faudra quatre mois d'intervalle pour que deux augmentations puissent se succéder.

C'est le Gouvernement par arrêté, après avis de la commission supérieure des conventions collectives, qui fixera le nouveau salaire minimum interprofessionnel garanti, l'augmentation intervenant aussitôt qu'il sera constaté une majoration de 5 % au moins de l'indice. La baisse des prix ne peut entraîner une réduction du minimum interprofessionnel garanti.

La principale critique que l'on peut faire à ce texte, c'est qu'il consacre un retard d'environ 4,80 % du minimum garanti sur le coût de la vie des indices — et qu'il risque de fausser le jeu normal de la discussion des salaires réels.

Pour faire accepter son texte, M. Pinay a dit qu'au-delà de certaine limite raisonnable la mesure deviendrait une cause d'inflation accentuant la hausse des prix.

C'est un peu trop confondre les effets et les causes.

Les causes de la hausse des prix

La hausse des salaires n'est qu'une conséquence d'un régime économique qui entend maintenir ses profits par le jeu de la spéculation et des ententes. Laisser supposer que les salariés peuvent être au départ de la hausse des prix et de la dépréciation de la monnaie par des revendications de salaire est une contre-vérité.

Lorsque le Gouvernement garantit intégralement le revenu des possédants par l'emprunt indexé, lorsqu'à la même séance du 8 juillet il permet l'adoption d'un ordre du jour se prononçant pour une politique des prix garantis pour l'Agriculture, nous sommes obligés de constater que les mesures prises vis-à-vis de travailleurs sont bien moins « libérales ».

Mais il reste pour nous la possibilité et la volonté d'agir sur les salaires directement dans les entreprises, à partir du moment où le texte d'échelle mobile ne nous donne pas satisfaction.

Au rendez-vous d'automne nous regarderons les prix tels qu'ils sont — et de là dépendra notre attitude.

Nous ne permettrons pas que l'on dissocie le niveau de vie des travailleurs de la vie économique et financière du pays.

Le texte gouvernemental LE DETAIL DU VOTE SUR LE PROJET D'ÉCHELLE MOBILE

Sur les 267 députés ayant voté pour le texte accepté par le Gouvernement, il y avait 71 radicaux, 46 MRP, 53 Indépendants, 1 Indépendant d'Outre-Mer, 45 Indépendants paysans, 25 dissidents-RPF, 1 RPF et 2 députés non inscrits.

Ont voté contre : 206 députés : 106 socialistes, 98 communistes et 4 progressistes.

Se sont abstenus : 2 MRP, 1 Indépendant, 2 dissidents RPF, 80 RPF. 35 députés n'ont pas pris part au vote.

1 Radical, 30 MRP, 1 Indépendant, 1 dissident RPF et 1 non inscrit.

11 députés étaient absents ou en congés.

8 RPF, 2 Radicaux, 1 Indépendant paysan.

Aux forges d'Hennebont

A la suite d'une grève à caractère politique déclenchée le 6 juin et qui dura 20 jours, nos camarades des Forges ont distribué à l'ensemble du personnel le tract suivant :

APRÈS L'ÉCHEC DE LA GRÈVE POLITIQUE DE LA C.G.T.

AUX TRAVAILLEURS DES FORGES D'HENNEBONT

Le syndicat de la Métallurgie C.F.T.C. des Forges ayant été attaqué au cours de la grève, nous nous devons de préciser notre position.

Le syndicat C.F.T.C. rappelle que le mouvement de grève a été décidé sur un cahier de revendications qui ne nous avait pas été soumis. A ces revendications était ajoutée la demande de libération d'emprisonnés politiques. D'autre part, le cahier de revendications n'a été déposé à la Direction qu'après le début de la grève.

La C.F.T.C. n'a pas cru devoir s'associer à un mouvement déclenché sur des objectifs dont la politique partisane n'était pas exclue; la présence d'éléments extérieurs à l'usine et dont le sort n'est pas lié à celui des travailleurs des Forges n'ont fait que confirmer notre appréciation.

La C.F.T.C. dénonce la collusion syndicalo-politique dans l'action de la C.G.T., la défense des intérêts professionnels des travailleurs passant au second plan.

Les ouvriers des Forges n'ont pas été dupes de cette action et, prenant conscience du rôle que l'on voulait leur faire jouer, ont infligé à la C.G.T. le plus cuisant des échecs.

Le malheur, c'est que l'union des forces de travail se trouve amoindrie du fait du licenciement de délégués, qui, à notre avis, ne portent pas tous, au même degré, la responsabilité du mouvement. De telles grèves, si elles se renouvelaient, conduiraient le syndicalisme à sa perte et torpilleraient nos institutions sociales.

Si actuellement le climat social aux Forges laisse beaucoup à désirer, les dirigeants politico-syndicalistes sont responsables de la division ouvrière et les attaques haineuses et mensongères contre la C.F.T.C. ne changeront rien à cette triste réalité.

Que les camarades affiliés à la C.G.T. sachent bien que notre attitude ne nous est pas dictée par une opposition systématique à leur organisation, mais seulement par le souci de conserver au syndicalisme toute son indépendance.

Travailleurs des Forges, reprenez conscience de votre force. Ne restez pas inorganisés, la C.F.T.C. vous appelle.

Pour le syndicat C.F.T.C. des Forges d'Hennebont, Le Secrétaire : Pierre JEGO.

Les travailleurs nous font confiance de plus en plus....

Régie Nationale des Usines RENAULT, à Billancourt

Collège ouvriers employés	1952		1951		Différence	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%
C. G. T....	17.074	51,4 %	19.956	62,2 %	- 2.882	- 10,8 %
Liste unique, F.O. indép...	5.871	17,75 %	3.998	12,5 %	+ 1.873	+ 5,25 %
C. F. T. C....	4.168	12,6 %	2.569	8 %	+ 1.599	+ 4,6 %
Abstentions...		18,25 %		17,3 %		

Dans le collège techniciens, maîtrise, cadres, les résultats ont été les suivants : C.G.T. : 1.022 voix, pas de siège; liste commune C.G.C.F.O. : 2.158 voix, 2 sièges; liste C.F.T.C. : 1.350 voix, un siège. Par rapport à 1951, dans ce collège, la C.G.T. perd 8,37 % de ses voix; la C.G.C. et F.O. gagnent 1,20 0/0 et la C.F.T.C. gagne 7,08 0/0.

A Marseille

action pour les familles

PAR lettre du 8 mars étant entendu que le chef de famille doit avoir été occupé pendant les mois d'avril, mai, juin 1952, dans le même établissement, ou dans des établissements différents, mais affiliés à la caisse d'Action sociale.

OTTAVY.

Echos de la grève politique du 4 juin

LA VEILLE



CE JOUR-LA



LE SOIR



LA NUIT



Le pontife de service consulte Marx pour connaître les raisons de l'échec...

PAS DE SYNDICATS FORTS SANS CAISSE DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE CHAQUE ADHESION NOUVELLE EST UNE VICTOIRE SUR L'INJUSTICE



Aux Tubes de Valenciennes

Les militants C.F.T.C. de l'Usine des Tubes de Valenciennes viennent de faire la preuve qu'il est possible par une action syndicale constructive et incessante, par une défense tenace des intérêts des travailleurs, de grouper derrière la C.F.T.C. la presque majorité des ouvriers.

Les élections des délégués du personnel en ont fait la preuve grâce à l'activité de notre camarade Achille Lemay et l'équipe de militants qui travaillent aux tubes.

RESULTAT DES ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 17 JUIN 1952

Inscrits : 586; votants : 471; Exprimés : 437.

Liste C.G.T. : 234 voix, 4 élus;

Liste C.F.T.C. : 213 voix, 3 élus.

ELECTION DU COMITE D'ENTREPRISE DU 18 JUIN 1952

Liste C.F.T.C. : 234 voix, 2 élus.

Liste C.G.T. : 225 voix : 2 élus.

Sans commentaire... et maintenant au travail...

Voyage d'étude dans la construction navale des pays nordiques

Par Laurent LUCAS Délégué C.F.T.C.

La mission d'études « NAVALE » est rentrée à Paris le 20 mai dernier après un périple de trois semaines en Hollande, Allemagne, Suède et Danemark.

Six représentants de notre branche fédérale C.F.T.C. y participaient.

Lors de conversations antérieures avec le ministre de la Marine Marchande, nous avions été amenés à suggérer la mise sur pied d'une mission ouvrière qui puisse par elle-même observer et juger les conditions de réalisation du travail dans les chantiers étrangers, les causes principales de leurs prix de revient très bas et surtout le climat social des pays concurrents en matière de construction de navires.

Nous aurions certes préféré voir cette mission composée uniquement de syndicalistes ouvriers. Mais les difficultés rencontrées pour la mise en place de cette équipe ont amené la présence en son sein de représentants désignés de la Chambre syndicale de constructeurs de navires.

Malgré cela, notre Fédération décida de participer quand même à ce voyage, estimant préférable de permettre par la présence de militants ouvriers des observations et réactions profitables, plutôt que de se réfugier dans une abstention passive.

Le but de ce papier n'est pas de faire un compte rendu des travaux accomplis. Ceci fera l'objet d'un rapport syndical. Notre intention consiste à vous situer dans ses grandes lignes les constatations faites par notre équipe syndicale.

Soyez surtout rassurés, nous ne rapportons pas du Danemark ou de Suède des éléments de transformation des méthodes de travail pour en prôner l'application immédiate dans nos chantiers nationaux.

Il n'en reste pas moins vrai que nos camarades ont eu la possibilité d'enregistrer eux-mêmes certains faits, de juger les comportements des uns et des autres, et surtout d'échanger

des points de vue avec des camarades ouvriers et des responsables syndicaux. Ces divers contacts présentent un intérêt véritable; ils ne manqueront pas d'être pleins d'enseignements pour l'avenir.

Qu'a donc vu et observé à l'étranger l'équipe ouvrière de la Navale? Qu'a-t-elle rapporté comme éléments concluants au service des travailleurs?

Si l'on résume les constatations

réalisées, on est amené à faire les déclarations suivantes :

D'abord, le travailleur des chantiers nordiques n'accomplit pas un effort physique plus poussé que nos ouvriers en France. Le rendement collectif paraît par contre plus important, mais n'est dû à notre avis qu'à un facteur d'organisation méthodique et rationnelle.

En effet, on peut retirer l'impression très nette que les services responsables des chantiers mettent à la disposition de l'ouvrier tous les moyens susceptibles de lui assurer une activité continue, évitant les temps morts et les retards d'exécution.

Ce qui n'implique du reste pas un effort plus grand dans le travail, mais permet une utilisation suivie des moyens de production.

Ensuite, le climat social ne peut se comparer avec la situation que nous connaissons présentement en France, surtout en ce qui concerne les rapports entre employeurs et organisations syndicales.

L'importance et l'unification des syndicats ouvriers, l'esprit de compréhension qui préside aux discussions, l'établissement de conventions nationales, le resserrement marqué de la hiérarchie des salaires, l'extension du système coopératif, sont les caractéristiques dominantes d'une évolution sociale où, en Scandinavie surtout, le syndicalisme a su prendre dans l'économie nationale une place prépondérante.

Mais ce n'est pas là que réside ce

que l'on appelle le secret des bas coûts de construction présentés par les chantiers concurrents.

FACTEURS TECHNIQUES ET CLIMAT SOCIAL

Il existe dans ces pays et dans l'industrie de la Navale de nombreux éléments qui concourent à l'abaissement des prix de revient des navires construits.

Il n'est pas possible ici de s'étendre sur la question, mais on peut citer, entre autres facteurs positifs, l'importance des carnets de commandes, la spécialisation poussée, l'absence de droits de douane, les facilités d'approvisionnement, les importants débouchés, les possibilités d'extension des installations, etc...

Dans cet ordre d'idées, il est certain que des transformations peuvent être accomplies en France, tant par l'Armement pour une modération dans ses exigences que par les Chantiers par une meilleure organisation.

Mais on ne peut demander au travailleur un effort complémentaire, si celui-ci ne doit être rémunéré à sa juste valeur. De plus, aucune réforme dans les méthodes de travail ne devrait être envisagée sans la consultation préalable des organisations syndicales ouvrières.

Certains articles de presse ont pu laisser supposer que la Mission partie à l'étranger pour l'étude des méthodes de production des chantiers revenait en France avec l'intention d'en faciliter l'application dans le cadre national.

Il faut être ici très franc et aussi très loyal. Mandaté, tant qu'à nous, par notre organisation syndicale et revêtu de la confiance de nos camarades ouvriers, nous nous sommes déplacés pour nous documenter et observer.

Mais ceci n'implique nullement une contrainte à quelque titre que ce soit et nous saurons tirer les conclusions que commandera la situation, mais surtout l'intérêt supérieur de nos camarades.

Le patronat des Constructions navales devra modifier son attitude, abandonner son intransigeance et adopter des positions plus objectives si l'on veut que des conversations puissent s'échanger.

Nous ne voudrions pas clore ce papier sans manifester notre vive satisfaction d'avoir pu prendre contact avec nos camarades syndicalistes étrangers. Les rapports établis entre nous au cours de la mission ont été les éléments les plus profitables que nous avons pu retirer sur le plan syndical.

Ceci nous a également permis de penser, sans acrimonie ni amertume du reste, à l'avantage considérable que comporterait pour notre organisation, l'affiliation à une centrale syndicale internationale de laquelle dépendent la plupart des syndicats rencontrés, sans parler de la Grande-Bretagne.

AU SERVICE DES TRAVAILLEURS

En conclusion, une mission comme celle-ci est à nos yeux profitable dans la mesure où des gens de profession peuvent observer ce qui se fait en dehors de chez eux dans la même industrie, où des travailleurs rencontrent d'autres travailleurs, où des syndicalistes parlent avec d'autres syndicalistes.

Tout cela comporte de sérieux enseignements et permet pour l'avenir une argumentation non négligeable pour les discussions futures.

Nous n'avons pas encore entre les mains le projet de rapport général, auquel nous avons participé en ce qui concerne la partie sociale.

Une réunion plénière est prévue à la Marine Marchande. Nous saurons là prendre nos responsabilités, comme d'ailleurs dans le passé, lorsqu'il s'est agi de défendre l'industrie nationale des Constructions navales.

Mais nous n'oublierons pas que nous tenons ces responsabilités de nos camarades travailleurs et que cela nous crée des devoirs, et en tout premier lieu, celui de sauvegarder leur droit au travail et à une rémunération meilleure.

Dans la Loire tour d'horizon

Que pensent les travailleurs, de la C.F.T.C.?

Voici la réponse. Ce sont les résultats qui parlent.

Aux élections au comité d'entreprise des Aciéries de Saint-Etienne, du 18 juin 1952, la liste commune C.F.T.C.-F.O. gagne un siège de titulaire et un siège de suppléant, dans le collège ouvriers-employés, soit 2 sièges à C.F.T.C.-F.O., avec 446 voix et 3 sièges à la C.G.T. avec 698 voix.

Dans le deuxième collège, la liste commune enlève les deux sièges de titulaires et de suppléants, avec 54 voix contre 6 à la C.G.T.

La C.G.T. a essayé de prétendre que nous avions perdu des voix dans le premier collège. Or, si l'on se reporte aux élections du comité d'entreprise de 1951, on constate que la C.F.T.C. et F.O. totalisaient 393 voix contre 446 voix, soit 53 voix de plus. L'éloquence des chiffres est suffisante pour nous.

BRAVO, AUTOMOTO !

Pour la première fois, la C.F.T.C. présentait une liste de candidats dans cet établissement, pour le comité d'entreprise à l'élection du 20 juin.

Notre organisation a fait sa place en obtenant d'emblée deux sièges de titulaires, avec 171 voix, contre 230 à la C.G.T. (deux sièges également).

Pour les suppléants, même résultat, mais la C.F.T.C. obtient 183 voix contre 224 à la C.G.T. L'écart est ainsi réduit à 40 voix.

ET MAINTENANT PASSONS A TREFILAT

La section d'entreprise C.F.T.C., Tréfilat, à Saint-Etienne vivait. Pour son réveil, elle présente des listes complètes de candidats dans les deux collèges, soit 8 au total pour le comité d'entreprise et 10 pour les délégués du personnel. Et cela, avec des adhésions à la clef. Bel effort, qui sera couronné d'un beau résultat.

TERMINONS PAR MANUFRAANCE

Nous avons déjà indiqué les beaux résultats obtenus aux élections de délégués du personnel. Depuis, les employés de la métallurgie ont eu à élire

leur délégué. Josette Margot est élue par 57 voix contre 25 à un « indépendant ».

Et les cadres de la section commerce, qui avaient laissé passer le siège de délégué au comité d'entreprise, ont fait campagne contre le candidat soi-disant « indépendant » et soutenu par la Direction.

Un tract énergique a mis les choses au point et placé chacun devant sa conscience.

Et c'est ainsi que quelques jours plus tard, pour les élections de délégués du personnel, le siège de délégué était enlevé par la C.F.T.C., notre ami Gamet étant élu par 37 voix contre 25.

Camarades, n'êtes-vous pas de notre avis quand nous vous disons que la C.F.T.C. se porte bien? Avec un peu plus d'ardeur elle se portera encore mieux.

Et ça avancera si nous poussons tous.

P. BRAYET

Secrétaire de la Métallurgie de la Loire

BRAVO, CHAZELLES !

Pour qu'à Nantes les Métallos aient un congrès digne de la profession et de la C.F.T.C., une souscription volontaire a été lancée par la fédération et chaque syndicat, suivant son importance, a reçu des carnets de billets à placer.

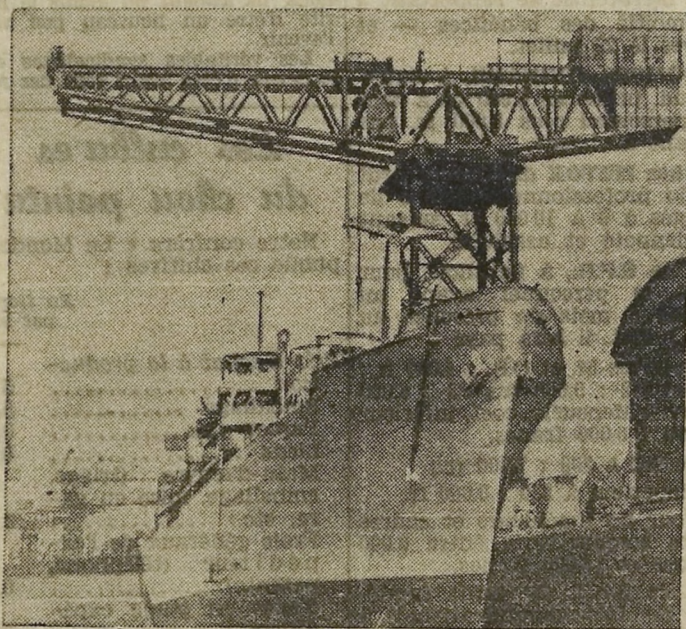
Or, quarante-huit heures après l'envoi, la Fédération recevait un premier paiement de carnet.

C'est le syndicat de la Métallurgie K.L.G., de Chazelles, qui a tenu à être le premier à assurer le succès du Congrès de Nantes, en réglant aussitôt les billets.

Voilà un bel exemple... à suivre.

Militants des syndicats de la Métallurgie, réglez au plus tôt les carnets que vous avez envoyés à la Fédération et dès maintenant assurez-en le placement pour pouvoir en commander d'autres, c'est votre intérêt, puisque sur le montant de chaque billet une part revient au syndicat.

Allons, un effort, et bon succès pour les syndicats et pour la Fédération !



A GENÈVE

Interventions des Métallos C. F. T. C.

Tous les 2 ans, au B.I.T. à Genève se retrouvent les représentants des gouvernements, des employeurs et des salariés pour discuter de problèmes précis qui se posent dans la métallurgie. Une session s'est tenue cette année.

Une première commission visitait les industries mécaniques et étudié la productivité et les relations humaines dans l'entreprise.

Dans des interventions très remarquées, tant en réunion de commission qu'en séance plénière, J. Lannes reprit l'ensemble de la question en indiquant les conditions essentielles que le syndicalisme ouvrier entendait faire prévaloir, et qui peuvent se résumer ainsi :

— Productivité : les plus expresses réserves sur un rapport dont les conclusions n'envisagent que le seul facteur humain ; alors que l'amélioration de la productivité dépend essentiellement du développement et d'une meilleure utilisation des facteurs techniques.

— Relations humaines dans l'entreprise : refus de laisser croire à des « solutions » qui seraient le masque d'une situation réelle; nous ne pouvons croire aux relations humaines que dans la mesure où pourront s'exprimer les syndicats et les délégués; ou pourront s'exercer les moyens de contrôle ouvrier par de vrais comités d'entreprise;

où nous aurons des conventions collectives sérieuses; où la liberté ne sera pas qu'un mot, et pourra s'exprimer, même si elle traduit la révolte des travailleurs.

La seconde commission concernait les industries du fer, de l'acier et devait étudier l'apprentissage, l'avancement et la promotion ouvrière.

Notre camarade A. Willame fut élu à la tête de la délégation ouvrière des 15 pays représentés. Le texte sur l'apprentissage fut voté à l'unanimité, alors que la discussion sur l'avancement et la promotion ouvrière aboutit à deux conclusions différentes : une émanant du groupe ouvrier, l'autre du groupe des employeurs.

En séance plénière, A. Willame intervint pour que les différents aspects du pool acier-charbon soient étudiés par une session spéciale en vue d'en préciser les risques et les avantages et d'aboutir à une convention collective internationale appliquée au personnel travaillant dans les entreprises atteintes par le pool. Cette convention devrait permettre l'alignement vers le haut des conditions faites aux salariés dans tous les établissements dépendant du pool.

Au plan international comme dans les entreprises, la cause ouvrière est défendue par les métallos C.F.T.C.

ACTIVITES DE LA REGION PARISIENNE

DES RESULTATS...

Voici un rapide inventaire de quelques résultats obtenus dans les entreprises de la Région parisienne, au cours de ces derniers mois.

LA DUREE DES CONGES

A I.B.M.-FRANCE (machines comptables) à Vincennes et Corbeil-Essonnes — 2.200 salariés — le personnel obtient 3 semaines de congés à partir de 7 ans d'ancienneté et 4 semaines à partir de 10 ans.

A la S.G.C.M. (construction mécanique) à la Courneuve — 820 salariés — il est obtenu 3 semaines pour tous, plus des congés d'ancienneté avec un maximum de 4 semaines.

A la S.F.R. (radio professionnelle) à Levallois — 2.500 salariés — voici le détail des diverses mesures pour les congés :

1 jour payé en plus pour compenser le samedi 15 août;

2 jours par récupération faite les samedis en février et mars;

3 semaines au personnel de plus de 60 ans et aux chefs d'équipe;

4 semaines au personnel médaillé du Travail et aux ingénieurs ayant 25 années d'ancienneté.

A la PRECISION MECANIQUE dans le 13^e arrondissement — 960 salariés — il est obtenu des jours supplémentaires pour les ouvriers suivant l'ancienneté : de 5 à 10 ans, 15 jours ouvrables;

au-dessus de 10 ans : 18 jours ouvrables.

A S.N.E.C.M.A., usine de Suresnes — 440 salariés — les congés d'ancienneté s'ajoutent aux congés légaux dans les formes suivantes :

Mensuels et ouvriers après 3 ans : 1 jour en plus.

Chez PHILIPS ET PAIN, à Montrouge (Matériel d'incendie) augmentation des congés basée sur l'ancienneté aussi bien pour les ouvriers que pour les mensuels.

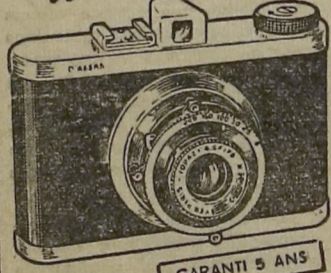
de 5 à 10 ans d'ancienneté : 15 jours ouvrables;

plus de 10 ans : 18 jours ouvrables.

Aux POMPES GUINARD à St-Cloud, les congés seront de 3 semaines pour tout le personnel et après 20 ans de présence dans l'Etablissement, 1 mois de congé.

Chez BERNARD (Moteurs) à Rueil-Malmaison, les congés payés pour l'ensemble du personnel est porté à 3 semaines.

Pour 1.000 fr. il est à vous



ce magnifique Appareil photographique, merveille de précision et de simplicité. Son format permet 12 vues 6x6 sur pellicules 6x9. Vitesse d'obturation allant jusqu'à 1/200^e de seconde, d'où INSTANTANES REMARQUABLES.

1.000 Frs à la réception et 6 mensualités de 2.000 Frs

Sac cuir véritable "TOUT PRET" offert GRATUITEMENT à tout client passant commande, accompagnée de cette annonce, dans les 8 Jours. Hâtez-vous!!! quantité limitée

S.H.D. 106, RUE LAFAYETTE, PARIS-X^e SERVICE 373 G

Le Gérant : Jean LANNES. Imprimerie J. E. P. 7, rue Cadet, PARIS

PRIMES DE VACANCES ou versées à l'occasion DES CONGES

Etablis. J.-J. CARNAUD, à Boulogne-Billancourt, une somme de 3.500 est versée comme avance sur prime de fin d'année.

Chez CITROEN — 30.000 salariés — Il sera payé 60 fr. par journée de présence à l'usine du 15 janvier à la fin juillet. Le total n'est versé que si l'intéressé est toujours présent à l'usine à la date des congés.

A la Cie ELECTRO-MECANIQUE, à la Courneuve, est versée une prime exceptionnelle de 3,5 % du total du salaire brut de 1951 plus 6.000 fr. par personne à charge.

A THOMSON-HOUSTON, il est alloué 2.000 fr. à la base correspondant à la moitié de la prime de fin d'année.

A ELECTRO-LUX, à Courbevoie : prime de 15.000 fr. jusque 45.000 fr. de salaire et progression de cette prime au-delà de 45.000 fr. Il est indiqué que ces avantages sont une forme de répartition des bénéfices d'après le chiffre d'affaires.

Chez STEIN ET ROUBAIX, à la Courneuve, indemnité de 10 à 14.000 fr. suivant le salaire à partir d'un an de présence.

A la SOUDURE ELECTRIQUE dans le 15^e arrondissement (machines à souder) il est payé une prime de 10.000 fr. plus 2.000 fr. par enfant à charge.

A la REGIE RENAULT, Boulogne-Billancourt — 40.000 salariés — prime de 7.100 fr. dont 1/3 hiérarchisé se rapportant à la moitié des bénéfices — et payés le 22 juillet.

POMPES GUINARD, à Saint-Cloud, prime de 6.000 fr. à tout le personnel plus 8.000 fr. par enfant à charge.

Chez METOX dans le 20^e arrdt radio professionnelle, prime de congés à 9 à 10.000 fr. suivant ancienneté et assiduité.

A la S.F.R., à Levallois, pour tout le personnel ayant au moins 6 mois de présence au 1er juillet, il sera payé :

Pour les M. et O.S. : 4.000 fr.; P1 et P2 : 5.000 fr.; P3 : 6.000 francs. Mensuels, coef. inférieur à 199 : 6.000 francs.

de 200 à 299 : 7.000 fr.; Supérieur à 299 : 8.000 fr.

Pour les ingénieurs et cadres cette somme varie entre 8.000 francs et 14.000 francs.

A la S.A.T. 13^e arrdt (matériel de télécommunications) il sera versé une bonification sur les bénéfices de 1951 s'échelonnant ainsi :

12 % sur les salaires de 1951 versés le 15 juillet.

5 % sur les salaires de 1951 ayant déjà été payés à Noël 1951.

A AIR LIQUIDE, il est payé un rappel d'augmentation de la prime de productivité qui passe de 3 à 6 % du 1er janvier au 30 juin 1952. Cette prime est arrondie à 8.000 fr. minimum à l'occasion des congés.

BERNARD MOTEUR, la durée des congés est de 3 semaines plus 1 jour par 5 ans d'ancienneté et en plus de la prime de bénéfice qui varie entre 15 et 25.000 fr., il sera versé une indemnité de 4.500 fr. au départ en congé et 2.100 fr. au retour plus 3.500 fr. par enfant à charge.

Voilà déjà quelques résultats appréciables sur la durée des congés. Il n'est pas trop tard pour essayer d'obtenir — en se servant des exemples ci-dessus — quelques jours supplémentaires à prendre en fin d'année si votre entreprise a déjà donné les congés légaux.

Peu à peu, les conventions collectives devront étendre et garantir des usages que les accords d'entreprises commencent à consacrer.

R. GILLOT.

AVANTAGES DIVERS

A la S.G.C.M. et chez PHILIPS et PAIN, les salariés obtiennent le paiement des jours fériés.

MALADIE à I.B.M. pour les ouvriers :

de 1 à 5 ans d'ancienneté : 6 semaines plein salaire; 6 semaines demi-salaire;

par 5 ans supplémentaires : 1/2 mois plein salaire; en plus : 1/2 mois demi-salaire.

Chez PHILIPS et PAIN, pour les ouvriers il est payé 40 heures de salaire par mois de maladie.

MARIAGE à L'I.B.M. : 3 jours de congé jusqu'à 1 an d'ancienneté; 1 semaine après 1 an d'ancienneté.

A la S.N.E.C.M.A., Suresnes : 1 semaine de congé;

A la G.G.E.A., à Vitry : 3 jours de congé;

Chez PATHE-MARCONI, à Chatou, 3 jours de congé;

J.-J. CARNAUD, à Boulogne-Billancourt, 3 jours de congé.

Conventions Collectives

(Suite de la page 1)

Dès cet instant, nous savions que l'accord devenait difficile, même irréalisable dans l'immédiat : depuis deux semaines, les discussions traînent, les réserves sur les textes s'accumulent.

Une nouvelle réunion se tiendra le 17 juillet, il semble bien qu'elle clôturera les travaux jusqu'à fin septembre et que les métallurgistes parisiens partiront en vacances sans une nouvelle convention.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? Seuls les mois à venir nous le diront.

Mais ce qu'on ne tient pas, on n'est jamais sûr de l'avoir plus tard : si les textes élaborés depuis deux ans, et plus particulièrement depuis deux mois, ne nous apportaient pas tout ce que nous voulions, ils avaient du moins le mérite d'être un nouveau pas vers l'avenir.

Les véritables syndicalistes ont le devoir d'être avant tout des ré-

alistes ils ne peuvent pas mettre de donner des coups de pied à la lune.

Pour nous, la première unité doit se faire face au Groupe patronal : cela vaut tous les discours et toutes les déclarations, car ce ne sont pas elles qui dicteront les concessions des patrons.

Nous ne sommes pas des forcenés de la signature, mais nous prenons nos responsabilités quand nous devons les prendre, avec un mandat de nos camarades qui ont été tenus au courant, au jour le jour, des pourparlers.

Nous ne signerions pas, quoi qu'en pensent certains, n'importe quoi ; il faut être sérieux en toutes choses et ne pas dire « non » avant de savoir de quoi il retourne. Nous le saurons certainement un jour et nous pourrions alors faire le bilan.

A qui sera-t-il bénéficiaire ? H. MICHELET.

Les cultures du chou pointu

Notre confrère « Le Monde » publie ces chiffres :

	En francs par kilo
Prix d'achat à la production	5
Emballage	5,5
Papier	0,60
Liens	0,20
Main-d'œuvre (triage, emballage, mise en gare, etc.)	1
Frais généraux de l'expéditeur (téléphone, patente)	0,50
Taxes au stade expéditeur	0,20
Marge bénéficiaire de l'expéditeur	2
Prix au départ de Cavillon	15
Transport	6
Frais de manutention Paris-gare, Paris-Halles, droit d'abri, etc.	2
Taxes au stade grossiste	0,65
Pourcentage grossiste (marge bénéficiaire et frais généraux)	1,85
Prix de vente en gros aux Halles	25,50
Déchets, frais généraux et marge bénéficiaire du détaillant	14,50
Prix de vente au détail	40

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les établissements

E. MUGLER fils

à VALENCE (Inde)

FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES

Montres pour Hommes et pour Dames
Chaines, Médailles, Colliers, Bagues, Boucles d'oreilles, Bracelets, etc., etc.

ENVOI FRANCO sur demande des Catalogues et assortiments au choix

CADEAUX

Horlogerie Garantie

FACILITES & CONDITIONS SPECIALES à nos Adhérents

Carillons, Cycles de Précision, Jumelles - Stylographes, MACHINES A COUDRE, ARMES, PHOTOS, T.S.F., PHOTO

CREDIT AU GREU du CLIENT

MACHINE A COUDRE - G^{tes} MARQUES

PAYABLES par MENSUALITES

5 ans DE GARANTIE

PRECISION ELEGANCE SOLIDITE

L. B. T. - 5, Rue Geoffroy-Marie - PARIS

LE DEFICIT DU COMMERCE EXTERIEUR

Les statistiques méritent d'être regardées... mais on se demande toujours si elles disent toute la vérité.

Prenons les indices des importations et des exportations en volume (les indices de valeur dépendant trop de la valeur de la

monnaie et des variations de prix).

Nous avons les résultats suivants :

Indices de volume des importations et exportations.

Base 100 en 1949

	IMPORTATION moyenne mensuelle			EXPORTATION moyenne mensuelle		
	1950	1951	1 ^{er} trim. 1952	1950	1951	1 ^{er} trim. 1952
Produits pour l'alimentation humaine	111	114	125	160	179	132
Matières premières et demi-produits	96	122	144	148	183	163
Produits fabriqués	140	148	184	117	135	125
Indice total	105	123	142	136	161	145

Nous constatons que nos importations augmentent en volume dans tous les domaines alors que les exportations baissent. Nous devrions donc avoir plus de biens disponibles à notre disposition et, d'après le raisonnement

des « libéraux » les prix devraient baisser en vitesse.

Or nous ne vivons pas mieux qu'en 1951 et les prix se font tirer l'oreille pour baisser.

Nous soumettons cela aux réflexions de M. Pinay !...

EN AMERIQUE LA GREVE DE L'ACIER CONTINUE

Après cinquante jours de grève la situation n'est pas changée dans le conflit qui oppose le Patronat de l'Acier et le Syndicat ouvrier.

Les pourparlers, ces jours derniers étaient conduits par deux dirigeants de la « Bethlehem Steel Corporation » du côté patronal et par Philipp Murray du côté ouvrier — mais ont abouti à un échec.

Il semble que les deux points toujours litigieux soient d'une part l'augmentation du prix de l'acier et d'autre part la clause « d'Union Shop » qui garantit le droit syndical lors de l'embauchage.

Une intervention gouvernementale semble se dessiner en vue de favoriser un accord.

Volonté d'un conflit qui confirme la puissance du syndicalisme ouvrier en Amérique. Il est vrai qu'il a su en prendre les moyens.

LE CONGRES DE NANTES

(Suite de la page 1)

tation soit bien fait et non improvisé. Il faut que, de plus en plus, tous les cotisants soient associés aux décisions prises par une sérieuse préparation d'étude.

Et aussi par une sérieuse préparation financière. La tombola fédérale, lancée cette année, doit aider la participation des délégués — mais ce n'est pas suffisant. Dans un certain nombre d'entreprises, des listes de souscription sont présentées aux travailleurs pour faciliter la participation à notre congrès. Pourquoi ne pas essayer partout ?

La pauvreté de nos moyens financiers ne doit pas être un obstacle à notre volonté de servir la classe ouvrière. A nous de l'intéresser à nos efforts, de la faire participer à notre combat.

LINGE DE MAISON Layette

— MAISON DE CONFIANCE —

Fournisseur de la C. F. T. C.

Prix spéciaux et facilités de paiement au ADHERENTS

LS BEAUX TROUSSEAUX

5, rue Geoffroy-Marie, PARIS-9^e

Téléphone : 67-00

OUVERT TOUS LES JOURS SAUF LE DIMANCHE

L. B. T. - 5, Rue Geoffroy-Marie - PARIS

JEAN BUCAS

meuble bien

MARQUE DÉPOSÉE

vous présente des Meubles de Fabrication — très soignée à des Prix très étudiés — et vous bénéficiez de ses 30 années d'expérience

Chambres — Salles - à - Manger — Studios

— GRANDES FACILITES DE PAIEMENT —

Métro : GARE DE LYON ou LEDRU-ROLLIN

Ouvert de 10 à 12 h. et de 14 à 19 h.

55, Rue Traversière - PARIS (12^e)

Téléphone : DiD. 59-29

REMISE SPECIALE SUR PRESENTATION DE NOTRE JOURNAL.